MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			A-01	A-02	A-03	A-04		
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		● (4)	● (5)	● (5)	●		
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)			● (5)	● (5)	●(5)		
	Abris forestiers		●	●	●	●		
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●	●		
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	Légers		● (5)	●(5)	●(5)		
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●	●		
UTILITAIRES	Légers		●	●	●	●		
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●		
	Élevages sans sol		●	●	●	●		
	Autres types d'élevage		●	●	●	●		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(3)	(1) (2) (3)	(1) (2) (3)	(1) (2) (3)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	15	15		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15	15	15		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7		
	Nombre de logements maximum		1	1	1	1		

NOTES:

Note 1: Les établissements spécialisés dans la vente de produits reliés aux activités agricoles (5)

Note 2: Les marinas (5)

Note 3: Les expositions agricoles (5)

Note 4 : Sous réserve des articles 6.3, 6.3.1 et 6.3.1.1

Note 5 : Sous réserve des articles 6.4, 6.4.1 et 6.4.2

2004, R-222-2004, a.3

2013, R-297-2013, a.3.1

2013, R-302-2013, a.5.1, 5.2

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			CONS-01	CONS-02	CONS-03			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●			
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●			
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		1	2	1			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	15			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-			
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15	15			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7			

NOTES:
Note 1: Les pourvoiries

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			FOR-01	FOR-02				
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique	●					
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●				
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction		●	●				
UTILITAIRES	Légers		●	●				
	Semi-légers							
	Lourds		●					
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●				
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2				
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15				
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-				
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15				
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7				

NOTES:
Note 1: Les pourvoiries

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			IND-01					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●					
	Commerces de véhicules motorisés		●					
	Commerces extensifs	légers	●					
		lourds	●					
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères		●					
	Lourdes		●					
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers		●					
	Semi-légers		●					
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux							
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(1)					
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		7					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		6					

NOTES:
Note 1: Les terrains de camping rustique

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REC-01	REC-02	REC-03	REC-04	REC-05	REC-06
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●	●		●	●
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●	●	●	●	●	●
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement			●			●	●
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						●
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●		●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(3)	(1) (3)	(3)	(1)	(3)	(3)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								(2)
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombres de logements maximum		1	1	1	1	1	1

NOTES:

Note 1: Les marinas

Note 2: Les clubs de tir, les ciné-parcs, les pistes de course et de karting, les cirques et les parcs d'attraction.

Note 3 : Les projets intégrés d'habitation article 5.11

2013, R-297-2013, a.3.1, // 2017, R-333-2017, a.4.1

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REC-07	REC-08	REC-09	REC-10	REC-11	REC-12
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales			●		●	●	●
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)			●		●	●	●
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							●
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux			●		●		●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)	(2)		(2)	(2)	(2)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7	7	7	7
	Nombre de logements maximum			1		1	1	1

NOTES:
Note 1: Les terrains de camping rustique
Note 2: Les projets intégrés d'habitation article 5.11

2013, R-297-2013, a.3.1 // 2017, R-333-2017, a.4.1

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REC-13	REC-14	REC-15			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●(2)	●(2)	●			
	Bifamiliales				●			
	Multifamiliales				●			
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●	●	●			
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●			
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●				
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage		●	●				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1) (3)	(1)	● (1)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15	15			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-				
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15	15			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7	7			
	Nombres de logements maximum		1	1	4			

NOTES:
(1) Les projets intégrés d'habitation (article 5.11)
(2) Sous réserve des articles 6.4 et 6.4.1
(3) Projet intégré d'habitation (voir article 5.11)

2008, R-262-2008, a.3.3.2
2013, R-297-2013, a.3.1, a.3.2
2017, R-333-2017, a.4.1

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			RU-01	RU-02				
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●				
	Bifamiliales		●	●				
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles		●					
	Résidences saisonnières (chalets)		●	●				
	Abris forestiers		●					
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement			●				
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure		●				
		activités de récréation extensive	●	●				
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers	●	●				
		lourds	●					
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères		●					
	Lourdes							
	Extraction		●					
UTILITAIRES	Légers		●	●				
	Semi-légers		●	●				
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●				
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage		●	●				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)	(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2				
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	15				
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		100	-				
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		15	15				
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		7	7				
	Nombre de logements maximum		2	2				

NOTES:

Note 1 : Les projets intégrés d'habitation article 5.11

2013, R-297-2013, a.3.1
2017, R-333-2017, a.4.1

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			URB-01	URB-02	URB-03	URB-04		
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●	●	●		
	Bifamiliales		●	●	●	●		
	Multifamiliales			●	●	●		
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)					●		
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service		●	●	●	●		
	Commerces de détail		●	●	●			
	Établissements d'hébergement		●	●	●	●		
	Établissements de restauration		●	●	●	●		
	Récréation	établissements de divertissement	●	●	●	●		
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure	●	●		●		
		grands équipements de récréation extérieure				●		
		activités de récréation extensive	●	●	●	●		
	Commerces de véhicules motorisés		●	●				
	Commerces extensifs	légers	●					
		lourds	●					
	Services publics à la personne			●	●	●		
INDUSTRIES	Légères		●	●				
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers		●	●		●		
	Semi-légers		●	●				
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●		
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(3)	(3)	(3)	(3)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			(2) (4)	(1)	(1)	(1)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3	3	3	3		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		7	7	7	7		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		6	3	3	3		
	Nombre de logements maximum		2	4	4	4		

NOTES:
Note 1: Les terrains de camping rustique
Note 2 : Les cours de récupération
Note 3 : Les projets intégrés d'habitation article 5.11
Note 4 : Les terrains de camping

2008, R-262-2008, a.4
2013, R-297-2013, a.3.1
2017, R-333-2017, a.4.1